



57^e CONSEIL DIRECTEUR

71^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2019

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

CD57/15*
8 juillet 2019
Original : anglais

RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

1. La Directrice a le plaisir de présenter ce rapport relatif à l'état des contributions fixées dues par les États Membres en date du 30 juin 2019. Les recouvrements sont indiqués par État Membre, État participant et Membre associé, ainsi que par date de versement (voir l'annexe A).
2. Le total des contributions reçues au 30 juin 2019 s'élevait à US\$ 13.826.602,¹ comparativement à \$66.464.598 et \$59.004.968 reçus durant la même période en 2018 et en 2017, respectivement. Sur le total reçu cette année, \$12.153.524 correspondent aux contributions de l'année en cours alors que \$1.673.078 correspondent aux contributions des années antérieures.
3. Le solde des contributions fixées qui demeurent exigibles au 30 juin 2019 s'élève à \$140.989.878 ; il comprend \$99.893.482 en contributions fixées pour l'année en cours et \$41.096.396 pour les années antérieures.
4. Puisque les contributions fixées des États Membres constituent une part importante des ressources qui soutiennent le budget programme biennal de l'Organisation, le retard quant à la réception aussi bien des arriérés dus pour 2018 que des contributions actuelles pour 2019 pourrait avoir une incidence considérable sur la capacité de l'Organisation à mettre en œuvre l'intégralité de son programme de travail.
5. En date du 30 juin 2019, l'Organisation a épuisé l'encaisse disponible du Fonds de roulement (\$21,7 millions), ainsi que plus de \$34 millions d'autres ressources non affectées suivant une décision prise par la Directrice conformément à l'article 9.5 du Règlement financier, afin de respecter les engagements de l'Organisation en attendant de recevoir les

* Ce document a été republié en français uniquement afin d'aligner l'annexe A sur la version originale du document en anglais.

¹ Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

contributions fixées. Tout retard prolongé quant à la réception des contributions fixées mettrait en péril l'avenir de toutes les activités de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS).

6. Le Bureau sanitaire panaméricain continue à encourager les États Membres à verser promptement le solde de leurs contributions fixées, afin de permettre une mise en œuvre efficiente et efficace de ses programmes.

7. Afin que le 57^e Conseil directeur dispose des informations les plus récentes, un *addendum* contenant une actualisation de l'état des contributions fixées sera publié avant la session du Conseil directeur.

8. Au 30 juin 2019, aucun État Membre ne présente un retard nécessitant l'application de l'article 6.B de la Constitution de l'OPS.

9. Lors de sa 164^e session, le Comité exécutif a examiné l'état des contributions fixées et a adopté la résolution CE164.R1 ci-jointe (voir l'annexe B).

Mesure à prendre par le Conseil directeur

10. Le Conseil directeur est prié de prendre note du présent rapport et d'envisager d'adopter le projet de résolution présenté à l'annexe C.

Annexes

CD57/15 – ANNEXE A

ANNEXE A
ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ
ÉTAT DU RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES DES ÉTATS MEMBRES, ÉTATS PARTICIPANTS ET MEMBRES ASSOCIÉS
AU 30 JUIN 2019
(en dollars des États-Unis)

MEMBRES	2015	2016	2017	2018	2019	SOLDE DÙ AU 1/1/2019	RECOUVRÉ en 2019	SOLDE DÙ
ANTIGUA-ET-BARBUDA					21.373	21.373	21.373	0
ARGENTINE				2.914.500	2.914.500	5.829.000	400.000	5.429.000
ARUBA					21.373	21.373	0	21.373
BAHAMAS				45.661	45.661	91.322	91.322	0
BARBADE					25.259	25.259	34	25.225
BELIZE					21.373	21.373	0	21.373
BOLIVIE					68.005	68.005	0	68.005
BRÉSIL				12.101.976	12.101.976	24.203.952	0	24.203.952
CANADA (3)					9.561.672	9.561.672	9.561.672	0
CHILI					1.374.673	1.374.673	0	1.374.673
COLOMBIE (3)				1.591.317	1.591.317	3.182.634	0	3.182.634
COSTA RICA				52.745	248.704	301.449	120.266	181.183
CUBA				0	128.238	128.238	128.238	0
CURAÇAO			21.201	21.373	21.373	63.947	21.373	42.574
DOMINIQUE					21.373	21.373	21.373	0
EL SALVADOR				73.834	73.834	147.668	73.834	73.834
ÉQUATEUR					390.543	390.543	390.543	0
ÉTATS-UNIS (3)				20.471.835	72.572.818	93.044.653	0	93.044.653
FRANCE				55.025	141.839	196.864	195.918	946
GRENADE					21.373	21.373	21.373	0
GUATEMALA					166.127	166.127	166.127	0
GUYANA					21.373	21.373	21.373	0
HAÏTI					21.373	21.373	0	21.373
HONDURAS					41.775	41.775	41.775	0
JAMAÏQUE					51.490	51.490	51.490	0
MEXIQUE				459.024	6.285.605	6.744.629	1.206.950	5.537.679
NICARAGUA					21.373	21.373	21.373	0
PANAMA					185.557	185.557	7.325	178.232
PARAGUAY					84.521	84.521	1.281	83.240
PAYS-BAS				21.373	21.373	42.746	0	42.746
PÉROU				542.941	976.358	1.519.299	958.661	560.638
PORTO RICO	80.808	79.214	79.214	24.288	79.663	343.187	0	343.187
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE					260.362	260.362	259.080	1.282
ROYAUME-UNI				11.940	21.373	33.313	1.102	32.211
SAINTE-LUCIE					21.373	21.373	0	21.373
SAINT-KITTS-ET-NEVIS					21.373	21.373	0	21.373
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES				21.373	21.373	42.746	42.746	0
SINT MAARTEN			21.201	21.373	21.373	63.947	0	63.947
SURINAME			25.056	21.373	21.373	67.802	0	67.802
TRINITE-ET-TOBAGO					125.324	125.324	0	125.324
URUGUAY					289.507	289.507	0	289.507
VENEZUELA (3)			2.091.119	1.919.710	1.919.710	5.930.539	0	5.930.539
TOTAL	80.808	79.214	2.237.791	40.371.661	112.047.006	154.816.480	13.826.602	140.989.878

(1) PAYS RELEVANT DE L'ARTICLE 6.B

(2) PAYS AYANT PRÉSENTÉ DES PLANS DE PAIEMENT ÉCHÉLONNÉ ASSUJETTIS À L'ARTICLE 6.B

(3) PAYS ASSUJETTIS À L'AJUSTEMENT POUR LA PÉRÉQUATION DES IMPÔTS

(4) PAYS AYANT PRÉSENTÉ DES PLANS DE PAIEMENT ÉCHÉLONNÉ NON ASSUJETTIS À L'ARTICLE 6.B

VERSEMENTS ANTICIPÉS	MONTANT	CONTRIBUTIONS POUR 2019	SOLDE DÙ AU 1/1/2019	RECOUVRE en 2019	SOLDE DÙ
Guyana	2.005	CONTRIBUTIONS POUR 2018	112.047.006	12.153.524	99.893.482
		ANNÉES ANTÉRIEURES (2015-2017)	40.371.661	1.651.877	38.719.784
		TOTAL	2.397.813	21.201	2.376.612
			154.816.480	13.826.602	140.989.878
TOTAL	2.005				

ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE DÉTAIL DES VERSEMENTS ET APPLICATION DES CONTRIBUTIONS FIXÉES POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2019 (en dollars des États-Unis)					
			PAIEMENT APPLIQUÉ		
MEMBRE	PAIEMENT REÇU	MONTANT	ANNEES ANTERIEURES	2018	2019
ANTIGUA-ET- BARBUDA	18 I 19	21.373			21.373
ARGENTINE	21 III 19	400.000		400.000	
ARUBA					
BAHAMAS	5 IV 19	91.322		45.661	45.661
BARBADE	31 I 19 (vercement anticipé)	34			34
BELIZE					
BOLIVIE					
BRÉSIL					
CANADA	30 I 19	9.561.672			9.561.672
CHILI					
COLOMBIE					
COSTA RICA	1 II 19	24.012		24.012	
	21 II 19	23.750		23.750	
	13 III 19	23.940		4.983	18.957
	25 IV 19	24.129			24.129
	23 V 19	24.435			24.435
CUBA	13 V 19	128.238			128.238
CURAÇAO	14 II 19	21.373	21.201	172	

ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE DÉTAIL DES VERSEMENTS ET APPLICATION DES CONTRIBUTIONS FIXÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2019 (en dollars des États-Unis)					
			PAIEMENT APPLIQUÉ		
MEMBRE	PAIEMENT REÇU	MONTANT	ANNEES ANTERIEURES	2018	2019
DOMINIQUE	11 III 19	21.373			21.373
EI SALVADOR	13 V 19	73.834		73.834	
ÉQUATEUR	5 IV 19	390.543			390.543
ÉTATS-UNIS					
FRANCE	19 VI 19	195.918		55.025	140.893
GRENADE	19 II 19	21.373			21.373
GUATEMALA	27 III 19	166.127			166.127
GUYANA	31 I 19 (versement anticipé) 28 V 19	662 20.711			662 20.711
HAÏTÌ					
HONDURAS	27 VI 19	41.775			41.775
JAMAÏQUE	27 VI 19	51.490			51.490
MEXIQUE	10 I 19 10 I 19 20 II 19 1 II 19 25 II 19 15 III 19 30 V 19	2.641 200 148 52.538 61.558 341.939 747.926		2.641 200 148 52.538 61.558 341.939	747.926
NICARAGUA	11 II 19	21.373			21.373

ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE DÉTAIL DES VERSEMENTS ET APPLICATION DES CONTRIBUTIONS FIXÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2019 (en dollars des États-Unis)					
			PAIEMENT APPLIQUÉ		
MEMBRE	PAIEMENT REÇU	MONTANT	ANNEES ANTERIEURES	2018	2019
PANAMA	31 I 19 (vercement anticipé)	7.325			7.325
PARAGUAY	31 I 19 (vercement anticipé) 12 III 19	261 1.020			261 1.020
PAYS-BAS					
PÉROU	10 I 19 11 I 19 4 VI 19	88.626 295.421 574.614		88.626 295.421 158.894	415.720
PORTO RICO					
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	3 V 19	259.080			259.080
ROYAUME-UNI		1.102		1.102	
SAINTE-LUCIE					
SAINT-KITTS-ET- NEVIS					
SAINT-VINCENT- ET GRENADINES	4 III 19	42.746		21.373	21.373
SINT MAARTEN					
SURINAME					
TRINITE-ET- TOBAGO					

ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE DÉTAIL DES VERSEMENTS ET APPLICATION DES CONTRIBUTIONS FIXÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2019 (en dollars des États-Unis)					
			PAIEMENT APPLIQUÉ		
MEMBRE	PAIEMENT REÇU	MONTANT	ANNEES ANTERIEURES	2018	2019
URUGUAY					
VENEZUELA					
TOTAL		13.826.602	21.201	1.651.877	12.153.524

164^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, du 24 au 28 juin 2019

CD57/15
Annexe B

CE164.R1
Original : anglais

RÉSOLUTION

CE164.R1

RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

LA 164^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le *Rapport sur le recouvrement des contributions fixées* (documents CE164/24 et Add. I) présenté par la Directrice ;

Notant qu'aucun État Membre n'est redevable d'arriérés de contributions fixées dans la mesure où il pourrait être soumis à l'application de l'article 6.B de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Notant qu'au 24 juin 2019, 23 États Membres ne se sont acquittés d'aucun versement au titre de leurs contributions fixées pour 2019,

DÉCIDE :

1. De prendre note du *Rapport sur le recouvrement des contributions fixées* (documents CE164/24 et Add. I) présenté par la Directrice.
2. De féliciter les États Membres pour leur engagement à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation en faisant des efforts pour régler leurs arriérés de contributions.
3. De remercier les États Membres qui se sont déjà acquittés de leurs contributions pour 2019 et d'exhorter les autres États Membres à s'acquitter de toutes leurs contributions impayées dès que possible.
4. De prier la Directrice de continuer à informer les États Membres de tout montant dû et de présenter un rapport au 57^e Conseil directeur sur la situation du recouvrement des contributions fixées.

(Première réunion, 24 juin 2019)



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

57^e CONSEIL DIRECTEUR

71^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2019

CD57/15
Annexe C
Original : anglais

PROJET DE RÉSOLUTION

RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

LE 57^e CONSEIL DIRECTEUR,

(PP1) Ayant pris connaissance du rapport de la Directrice sur le recouvrement des contributions fixées (documents CD57/15 et Add. I), ainsi que de la résolution adoptée durant la 164^e session du Comité exécutif relativement à l'état du recouvrement des contributions fixées ;

(PP2) Notant qu'aucun État Membre ne présente un retard quant au versement de ses contributions fixées nécessitant l'application de l'article 6.B de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé;

(PP3) Notant qu'au __ septembre 2019, __ États Membres n'ont effectué aucun versement concernant leurs contributions fixées pour 2019 ;

(PP4) Notant qu'au __ septembre 2019, seulement __ % des contributions fixées pour cette année ont été reçus, ce qui a obligé l'Organisation à épuiser d'autres ressources non affectées,

DÉCIDE :

(OP)1. De prendre acte du *Rapport sur le recouvrement des contributions fixées* (documents CD57/15 et Add. I).

(OP)2. De féliciter les États Membres qui ont déjà effectué des versements en 2019 pour leur engagement à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation.

(OP)3. D'exhorter fortement les autres États Membres de verser l'intégralité du solde de leurs contributions fixées dès que possible.

(OP)4. De demander à la Directrice :

- a) de continuer à rechercher des mécanismes qui accroîtront le taux de recouvrement des contributions fixées ;
- b) d'identifier d'autres ressources et d'autres mécanismes de financement à la disposition de l'Organisation et, si nécessaire, d'en aviser le Comité exécutif ;
- c) d'informer le Comité exécutif du respect, par les États Membres, de leur engagement à verser leurs contributions fixées ;
- d) de faire rapport au 58^e Conseil directeur concernant l'état du recouvrement des contributions fixées pour 2020 et pour les années antérieures.

- - -